



BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024

RAPPORT DE PRESENTATION

Conseil municipal du 1^{er} octobre 2024

TABLE DES MATIERES

PROPOS INTRODUCTIF.....	3
I. LE BUDGET CONSOLIDE	4
II. LES COMPLEMENTS DE RESSOURCES	5
A. La reprise du résultat final de l'exercice 2023	5
B. Les ajustements de recettes	5
1. En fonctionnement	5
2. En investissement.....	5
III. LES DEPENSES NOUVELLES	6
A. Les dépenses d'équipements	6
B. Les ajustements des dépenses de fonctionnement.....	7
1. Chapitre 011 – Charges à caractère général	7
2. Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés	8
3. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	8
4. Chapitre 66 – Charges financières	8
IV. L'INDIVIDUALISATION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.....	9

PROPOS INTRODUCTIF

Lors de l'adoption du budget primitif (BP) 2024, les résultats définitifs de l'exercice 2023 n'étaient pas encore consolidés. Le compte administratif 2023 a permis de les arrêter définitivement, afin qu'ils puissent être intégrés dans le budget 2024 à l'occasion de ce budget supplémentaire (BS).

La reprise de l'excédent final constaté au compte administratif est de 3,86 M€, au-dessus de celui de 2022 (3,36 M€).

Comme indiqué lors de l'adoption du compte administratif, ce résultat est destiné à compenser en priorité l'emprunt d'équilibre inscrit au budget primitif 2024 et à apporter quelques modifications aux prévisions budgétaires.

Ce rapport d'accompagnement présente donc le nouveau budget 2024 "consolidé" en détaillant les ajustements apportés en recettes et en dépenses.

Ce rapport vient en appui du document budgétaire et comptable officiel remis à chaque conseiller municipal qui suit, lui, une forme et une maquette officielle à laquelle il n'est pas possible de déroger.

I. LE BUDGET CONSOLIDE

Tous mouvements confondus, le budget supplémentaire 2024 s'établit, en dépenses et en recettes, à 2,39 M€ compte-tenu de la reprise des restes à réaliser (reports) de l'exercice 2023, portant ainsi le budget 2024 consolidé (BP+BS) à 38,51 M€.

Budget supplémentaire 2024	Recettes	Dépenses
Proposition nouvelles (crédits réels)	156 018,00 €	415 795,00 €
Mouvements d'ordre	- €	33 572,12 €
Affectation excédent de fonctionnement 2023 – 002	293 349,12 €	
Total Fonctionnement	449 367,12 €	449 367,12 €
Proposition nouvelles (crédits réels)	- 3 474 918,00 €	129 041,25 €
Mouvements d'ordre	285 129,80 €	251 557,68 €
Affectation excédent de fonctionnement 2023 (compte 1068)	1 910 923,31 €	
Excédent d'investissement 2023 reporté - 001	1 818 667,67 €	
Restes à réaliser "reports" 2023	1 405 154,00 €	1 564 357,85 €
Total Investissement	1 944 956,78 €	1 944 956,78 €
Total Budget supplémentaire 2024	2 394 323,90 €	2 394 323,90 €
Budget 2024 « consolidé » (BP + BS)	38 506 719,57 €	38 506 719,57 €

Les seules propositions nouvelles atteignent 545 K€.

Equilibre du Budget supplémentaire (propositions nouvelles)		
	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	156 018 €	415 795 €
Investissement	-3 471 918 €	129 041,25 €
<i>Excédent global n-1 reporté</i>	<i>3 863 736,25 €</i>	
Total propositions nouvelles BS 2024	544 836,25 €	544 836,25 €
Budget 2024 consolidé (BP +BS)	34 946 759,25 €	34 946 759,25 €

A noter que les mouvements d'ordre portent sur des crédits complémentaires pour :

- Les opérations d'ordre entre sections (Chapitres 042/040) en vue d'affiner le montant nécessaires à la réalisation des écritures d'amortissements. En effet, avec l'adoption de la M57, désormais les amortissements des biens acquis en année N s'effectuent dès la 1^{ère} année au prorata temporis ;
- Les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement afin de transférer les études suivies de travaux au chapitre d'immobilisations corporelles.

II. LES COMPLEMENTS DE RESSOURCES

A. La reprise du résultat final de l'exercice 2023

Le résultat définitif de l'exercice 2023, arrêté au compte administratif, s'établit à 3,86 M€, soit une augmentation de 504 K€ au regard de l'exercice précédent (3,36 M€).

B. Les ajustements de recettes

1. En fonctionnement

Par principe, les recettes estimées au stade BP sont d'ordinaire prudentes. Considérant que les montants définitifs des dotations et autres participations sont communiquées aux collectivités au plus tard début de l'été, la Ville est en mesure d'inscrire les recettes supplémentaires suivantes :

Les dotations et participations	Montant inscrit au BP 2024	Montant notifié	Montant BS 2024
DGF	1 845 000	1 905 453	60 453
DSU	94 000	205 360	111 360
DNP	306 000	373 705	67 705
Total	2 245 000	2 484 518	239 518

Celles-ci se complètent de deux autres recettes :

- + 222 836 € de reliquat d'aides de la CAF après établissement des bilans définitifs de fréquentation 2023 des structures Petite Enfance ;
- + 83 600 € de droits d'entrée au titre d'une redevance d'occupation du domaine public pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques suite à la contractualisation avec la société METROPOLIS.

A contrario, certaines prévisions de recettes attendues doivent être revues à la baisse :

- - 87 776 € de produits de fiscalité après notification des avances de fiscalité de juillet ;
- - 90 000 € pour les produits des taxes d'électricité ;
- - 105 000 € de dotation communautaire de solidarité.

Par ailleurs, lors de la préparation budgétaire 2024, des anomalies ont été constatées sur les prévisions budgétaires de deux postes de recettes nécessitant de revoir celles-ci à la baisse :

- - 90 000 € concernant les produits issus des concessions des cimetières ;
- - 17 160 € concernant la dotation aux titres sécurisés.

2. En investissement

En section d'investissement, il convient d'inscrire deux nouvelles recettes suite aux notifications préfectorales réceptionnées dans le courant de l'été :

- + 21 153 € au titre d'une subvention en soutien des dommages survenus sur la voirie communale lors des émeutes du début de l'été 2023 ;
- + 39 929 € au titre des produits des amendes de police.

Par ailleurs, comme annoncé en juin dernier lors de l'adoption du compte administratif 2023, le résultat de fin d'exercice 2023 permet la désinscription de l'emprunt d'équilibre du budget primitif 2024, soit une baisse de – 3 536 000 € au chapitre 016.

III. LES DEPENSES NOUVELLES

Les crédits complémentaires de ce BS permettent d'ajuster les dépenses de chacune des sections en fonction des besoins réels.

A. Les dépenses d'équipements

Le BS 2024 conduit à adapter certaines enveloppes en section d'investissement pour un montant global de +129 041,25 € réparti comme suit :

- Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : -100 000 €
- Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : +19 948 €
- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : +209 093,25 €

Sur le chapitre 10, par prudence et au regard des expériences passées, la Ville avait inscrit, au BP 2024, la somme de 150 000 € pour pourvoir aux éventuelles demandes de remboursement par les services fiscaux des taxes d'aménagement, perçues sur exercices antérieurs, mais in fine non dues suite à retrait de permis de construire. Aucune demande n'ayant été formulée à mi-septembre, il est proposé de réduire cette inscription budgétaire de -100 000 €.

A contrario, sur les chapitres relevant des dépenses d'équipements, des ajustements ont été rendus nécessaires afin d'adapter les enveloppes budgétaires à la temporalité des projets.

C'est ainsi qu'au chapitre 20, au global, 19 948 € sont ajoutés avec pour principaux mouvements :

- Suppression des frais d'études destinés notamment à la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de halle sportive et d'un nouveau terrain de sport ;
- Abondement des enveloppes de maîtrise d'œuvre pour les écoles Charcot et Marbeau en adéquation avec le planning prévisionnel de déroulement de chaque mission ;
- Inscription d'une enveloppe d'études destinée au remplacement du chalet au Potager Educatif Municipal ;
- Acquisition d'un outil d'aide à la communication pour le projet urbain du secteur Boni Tramway (volet maquette) ;
- Assistance technique au remplacement de la centrale SSI de l'école Marbeau.

Concernant le chapitre 21, au global, 209 093,25 € sont ajoutés avec pour principaux mouvements :

- Report de la réalisation du mur d'escalade du fait de contraintes calendaires ;
- Réaffectation d'enveloppes destinées aux travaux dans les écoles en vue de procéder aux travaux d'urgence pour la réfection de l'étanchéité des jardinières sur l'école Olympe de Gouges et au remplacement / grosse réparation des centrales SSI de l'école Marbeau et du complexe Carlier ;
- Prise en charge du remplacement des pompes de relevage du tennis en accord avec le territoire, nouveau gestionnaire de cet équipement (cette dépense fera l'objet d'une refacturation à GPSEA en 2025) ;
- Inscription d'une enveloppe complémentaire pour les démolitions des propriétés privées de la Ville suite à la découverte de déchets amiantés d'une part et d'une cuve à fuel non recensée d'autre part ;
- Remplacement de l'autolaveuse du parking souterrain suite à la mise au rebut de l'ancienne ;

- Suppression, pour 2024, de l'enveloppe destinée au remplacement du chalet au Potager Educatif Municipal – Le projet demandant des études préalables plus conséquentes (cf. infra), un décalage à 2025 a été décidé.

Par ailleurs, lors des opérations de fin d'exercice 2023, des oublis ont été constatés dans les opérations de reports nécessitant l'inscription de crédits complémentaires.

B. Les ajustements des dépenses de fonctionnement

Le BS 2024 permet d'adapter certaines enveloppes de fonctionnement pour un montant global de 415 795 € réparti comme suit :

- Chapitre 011 – Charges à caractère général : 184 025 €
- Chapitre 012 – Charges de personnel : 50 000 €
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion : 136 770 €
- Chapitre 66 – Charges financières : 45 000 €

1. Chapitre 011 – Charges à caractère général

Il convient d'une part, de pallier à quelques oublis constatés post vote BP et d'autre part, d'ajouter des crédits supplémentaires à certains postes de dépenses.

Tout d'abord, lors de la préparation budgétaire BP 2024, certaines dépenses n'avaient pas été recensées nécessitant d'y remédier :

- Convention intercommunale contre les violences faites aux femmes – Année 2024 : + 2 334 €
- Mission d'assistance au suivi de l'exécution du marché de restauration collective : + 12 503 €
- Mission d'assistance à la passation de la DSP Marchés forains : + 15 300 €
- Enveloppe budgétaire pour la PMI : + 4 900 €
- Enveloppe budgétaire pour les actions CLSPD : + 12 500 €

Ensuite, il convient d'ajuster à la hausse certaines enveloppes au regard des projections de fin d'année notamment :

- Frais de restauration collective : + 24 000 € - Ajustement lié à la fréquentation ;
- Charges de copropriété : + 36 200 € - Ajustement lié aux régularisations de charges des exercices 2022 et 2023 et à la hausse des charges prévisionnelles 2024 ;
- Location de cars pour les rotations Piscine et EPS : + 25 000 € - Ajustement lié aux calendriers définis avec les services de l'Education Nationale ;
- Acquittement des arriérés de taxe foncière, de charges d'intérêts et de taxe sur les logements vacants auprès du SAF 94 : + 28 000 € - Les sommes non acquittées (faute de pièces justificatives explicites) sur exercices antérieurs n'ont pas été rattachées. Il convient donc d'inscrire, par prudence, l'entièreté des crédits réclamés, dans l'attente des conclusions du travail collaboratif entamé avec le SAF94 pour les justifier.

Enfin, des imprévus, essentiellement techniques, requièrent des inscriptions complémentaires :

- Les débroussaillage, curage et reprofilage du fossé à proximité immédiate du potager municipal : + 10 000 € ;
- Le remplacement de la climatisation de la salle des serveurs de l'Hôtel de Ville : +8 600 €.

A noter également :

- L'ajout d'une enveloppe de + 2 200 € pour le remboursement au personnel des frais de déplacement. En effet, jusqu'en 2023, ces dépenses étaient imputées à tort au chapitre 012. A la faveur du passage en M57, cette anomalie est désormais corrigée ;
- La suppression d'une enveloppe de – 10 000 € au chapitre 011 destinée à l'acquisition d'un outil de communication pour le projet urbain Secteur Bony Tramway puisque les dépenses engagées relèvent des chapitres 20 et 65.

2. Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés

Sans surprise, les événements politiques du début de l'été ont une incidence sur le chapitre 012, puisque le personnel communal a été mobilisé pour l'organisation des deux tours de scrutins des élections législatives anticipées consécutives à la dissolution de l'Assemblée Nationale.

Par ailleurs, à compter de mi-octobre 2024, la Ville reprend en régie l'entretien ménager sur l'école Marbeau après une expérience d'externalisation non concluante.

Par conséquent, le chapitre 012 est majoré de + 50 000 €.

3. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

136 770 € de crédits supplémentaires sont inscrits à ce chapitre, essentiellement, pour pallier un rattachement effectué en fin d'exercice 2023 qui, in fine, ne se réalisera pas.

En effet, la somme de + 100 000 € avait été rattachée en recettes dans l'expectative de percevoir l'aide financière accordée par l'Agence Nationale du Sport (ANS) en 2020 pour la création de l'espace sportif de plein air (ESPA). Or, la demande de versement de solde n'ayant pas été formulée dans les délais prescrits par la convention (juin 2021), l'ANS a notifié une décision défavorable.

Par conséquent, le rattachement étant infondé, il convient de réaliser une écriture au chapitre 65 pour l'« annuler ».

Par ailleurs, + 9 540 € sont inscrits aux comptes 6541 et 6542, dans l'attente des éléments du SGC pour les admissions en non-valeurs et les créances éteintes 2024.

En miroir des crédits supprimés au chapitre 011 pour l'acquisition d'un outil de communication pour le projet urbain Secteur Bony Tramway, + 7 680 € pour la réalisation de cette dépense au chapitre 65 (volet droit d'utilisation).

Enfin, les sommes de +11 550 € et + 1 000 € viennent compléter les compléments de crédits, respectivement pour l'acquittement de la redevance Piscine des Bordes auprès de GPSEA et le versement de la subvention adoptée post BP au profit de Tremplin 94 (cf. supra).

4. Chapitre 66 – Charges financières

Comme exposé lors du BP 2024, la répartition de la dette de la Ville est à 60 % à taux fixe et 40 % taux variable ou révisable. Pour ces derniers 40%, cela induit que les charges d'intérêts sont dépendantes des cours mondiaux.

La projection de fin d'année préconise l'inscription d'une enveloppe complémentaire de 45 000 €.

IV. L'INDIVIDUALISATION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Ce budget permet l'individualisation des crédits accordés lors du BP 2024 aux associations tel que retranscrit dans le tableau ci-dessous :

Association	Montant (€)	Objet
FEDERATION REGIONALE MJC	40 751 €	Avenants 1 et 2 à la convention d'objectifs 2024 – CM des 27 juin et 1 ^{er} octobre 2024

Et l'ajout de crédits complémentaires pour les subventions accordées post-BP 2024 aux associations tel que retranscrit dans le tableau ci-dessous :

Association	Montant (€)	Objet
TREMPLEIN 94	1 000 €	Attribution de subvention - SOS Femmes pour l'organisation de la 12 ^{ème} édition de « La Mirabal »